

Paris, le 21 JUIN 2023

**Décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence pour
L'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière**

Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

*Vu le décret du 2 mars 2022 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de
directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des
instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu le contrat de recrutement de Serge Faure en qualité de chef d'établissement du lycée Victor
Hugo de Marrakech (Maroc) à compter du 01/09/2020*

Décide :

Article 1er : Monsieur Serge FAURE est autorisé à signer le marché des Prestation de
nettoyage et entretien des locaux de l'établissement n°2023-003 avec la société

RMO Nettoyage,
Résidence Le Joyau IV
Rue Ibnou Al Mouaâtaç
Belvédère-Casablanca

pour un montant maximum de 120 000 euros TTC (1 306 762,50 MAD TTC) par an, soit
240 000 euros TTC (2 613 525,00 MAD TTC) sur 2 années.

Cette entreprise s'est positionnée au rang n°1 de notre consultation.

Le présent marché prendra effet à compter du 01 septembre 2023

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et
d'une publication sur son site internet.

Le Directeur général de l'AEFE

Olivier BROCHET

Olivier BROCHET